

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 279

SEANCE DU 25 juillet 2002

**VENTE A TEMPERAMENT DE LOGEMENTS COMMUNAUX:  
CITE SMA.**

**Nombre de membres en exercice : 43  
Date de la convocation : 19 juillet 2002**

L'AN DEUX MILLE DEUX, LE 25 juillet à 18 heures 00 s'est réuni en séance, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis sous la présidence de Monsieur Cyrille HAMILCARO

**Etaient présents :** - Thierry SOUTON, 2<sup>ème</sup> adjoint – Thierry SAM CHIT CHONG, 3<sup>ème</sup> adjoint – Patrick MALET, 6<sup>ème</sup> adjoint – Rose May VYNISSALE, 7<sup>ème</sup> adjoint – Robert Philippe HOARAU, 9<sup>ème</sup> adjoint – Georges Marie PRIANON, 11<sup>ème</sup> adjoint – Corinne PAYET, 12<sup>ème</sup> adjoint – Ketty FONTAINE – Dieudonné BABAS – Paul Daniel GONTHIER - Gérald Alix BARET – Josiane PAQUIRY - Rosaire JONAS - Ary Claude CARO - Daniel Fernand TECHER – Marie Chantale PAYET - Jocelyn ADY - Marie Joëlle GASTRIN - Yvette GERARD – Maryse DEURVEILHER – Marie Gilberte FONTAINE - Marie Noëlle NACHIAR – Charles Emile ROGER – Véronique BADAMIA – Nathalie IMANATCHE - Jocelyn SOPHIE - Thierry VAITILINGOM

**Etaient représentés :** – Islin TAIDE, 1<sup>er</sup> adjoint – Jean-Louis VIADERE, 4<sup>ème</sup> adjoint – Reine Claude LEBON, 5<sup>ème</sup> adjoint – Henriette NAMLACAMOURIMA, 8<sup>ème</sup> adjoint.- Patricia RUBEGUE.

**Etaient absents :** – Paul Sulliman OMARJEE - Guy ETHEVE – Roger HOARAU – Anick LE TOULLEC – Rose May COUPAMA – Yvon Paul BELLO – Jean PIOT – Sully PAYET – Joëlle ESTHER – Emilia IVAHA –

Conformément aux dispositions de l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités, Monsieur Thierry SOUTON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



## Délibération n°279 du 25 juillet 2002

### OBJET : Vente à tempérament de logements communaux : Cité SMA.

#### Exposé des motifs :

La Commune de Saint-Louis est propriétaire de logements communaux dans la cité SMA, pour lesquels les locataires souhaiteraient devenir propriétaires.

Il est opportun de répondre à ce souhait, dans la mesure où il permet de développer l'accession à la propriété tout en diminuant les charges de la Commune en matière d'entretien des bâtiments bâtis, et cela constitue des recettes supplémentaires pour les investissements communaux à venir.

Il est à préciser que les réparations incombant au bailleur, à savoir la Commune concernant les effets de vétusté et les grosses réparations n'ont pas été effectuées. Le manque d'entretien concernait notamment les sanitaires, les canalisations et les fenêtres. Une diminution de 15 % par rapport au prix des Domaines serait justifiée.

#### LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL

- De vendre ces logements au prix des Domaines diminué de 15 %. Ces ventes se feront à tempérament sur dix ans à compter de la signature de l'acte et sur des modalités qui figurent au tableau suivant :

Logements	Acquéreurs	Evaluation des Domaines	Prix de vente(évaluation des Domaines moins 15% )	Mensualités
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 208	ATIDE Daniel	47 300 €	40 205 €	335,04 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 191	ANGAMA Marie Solange	50 000 €	42 500 €	354,17 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 197	SEYCHELLES Marie Céline	48 500 €	41 225 €	343,54 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 199	ROUGEMONT Camille Inel	48 000 €	40 800 €	340,00 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 206	HOUSSEIN Abdoul Latif	46 500 €	39 525 €	329,38 €

Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 205	BASSON Marguerite	46 500 €	39 525 €	329,38 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 204	GRONDIN Hyppolite	47 300 €	40 205 €	335,04 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 203	APAYA Marie Yvonne	45 000 €	38 250 €	318,75 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 200	PAULIN Michel	42 000 €	35 700 €	297,50 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 192	ROUGEMEONT Sylvaine	50 000 €	42 500 €	354,17 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 195	CARABIN Jean Carlo	48 000 €	40 800 €	340,00 €
Cité SMA 13 rue Dupuis : DO 196	SINNY PALANY Denise	45 800 €	38 930 €	324,42 €

- De vendre à Mr LATCHOUMY Roland, le logement DO 207, au prix des Domaines diminué de 15 %, à savoir 40 800 euros. Cette vente se fera à tempérament pour 24 030 euros sur dix ans avec des mensualités de 200,25 euros, le reliquat étant payé le jour de la signature de l'acte.
- De l'autoriser à signer les actes à intervenir

Nombre de votants :	33
Nombre de suffrages exprimés	
Favorable	33
Contre	0
Nombre de suffrages non exprimés	0

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- La vente à tempérament des logements qui figurent au tableau suivant et selon les modalités figurant au tableau suivant :

Logements	Acquéreurs	Evaluation des Domaines	Prix de vente (évaluation des Domaines moins 15%)	Mensualités
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 208	ATIDE Daniel	47 300 €	42 570 €	335,04 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 191	ANGAMA Marie Solange	50 000 €	45 000 €	354,17 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 197	SEYCHELLES Marie Céline	48 500 €	43 650 €	343,54 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 199	ROUGEMONT Camille Inel	48 000 €	43 200 €	340,00 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 206	HOUSSEIN Abdoul Latif	46 500 €	41 850 €	329,38 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 205	BASSON Marguerite	46 500 €	41 850 €	329,38 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 204	GRONDIN Hyppolite	47 300 €	42 570 €	335,04 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 203	APAYA Marie Yvonne	45 000 €	40 500 €	318,75 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 200	PAULIN Michel	42 000 €	37 800 €	297,50 €
Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 192	ROUGEMEONT Sylvaine	50 000 €	45 000 €	354,17 €

Cité SMA rue Sainte-Thérèse et rue Dupuis : DO 195	CARABIN Jean Carlo	48 000 €	43 200 €	340,00 €
Cité SMA 13 rue Dupuis : DO 196	SINNY PALANY Denise	45 800 €	38 930 €	324,42 €

- De vendre à Mr LATCHOUMY Roland, le logement DO 207, au prix des Domaines diminué de 15 %, à savoir 40 800 euros. Cette vente se fera à tempérament pour 24 030 euros sur dix ans avec des mensualités de 200,25 euros, le reliquat étant payé le jour de la signature de l'acte.
- D'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir

Certifié exact et conforme pour la transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication.

MAIRIE DE ST-LOUIS  
AFFICHE LE 06 AOUT 2002

LE MAIRE

